

## PROTOCOLE SANITAIRE ET MODALITÉS PRATIQUES POUR L'ÉCOLE MATERNELLE SAINT ÉXUPÉRY DE CHAURAY Année scolaire 2021 - 2022

Document établi à partir des directives nationales du cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles, collèges et lycées pour l'année scolaire 2021-2022, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. (28 juillet 2021). Protocole complet consultable sur le site <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

Pour chaque paragraphe, seules les dispositions concernant les écoles maternelles ont été retenues. Quand cela s'avère nécessaire, les dispositions prises pour l'école maternelle de Chauray sont décrites dans un encart.

### Les objectifs

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

### Les scénarios pour l'année scolaire 2021-2022

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau jaune**
- **niveau 3 / niveau orange**
- **niveau 4 / niveau rouge**

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Le niveau applicable au moment de la rentrée scolaire sera fonction de la situation épidémique à cette date et sera indiqué préalablement à la reprise des enseignements.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels (voir chapitre dédié aux gestes barrières).

## Doctrine d'accueil

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 3 / niveau orange** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

### Modalités pratiques pour l'école maternelle Saint Exupéry de Chauray

L'enseignement en présentiel pour tous les élèves est privilégié quel que soit le niveau.

## Activités physiques et sportives

Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée ;
- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

### Modalités pratiques pour l'école maternelle Saint Exupéry de Chauray

Les activités physiques et sportives quotidiennes seront menées en fonction des directives. Les différents espaces possibles sont les cours extérieures, le gymnase, les dojos et les salles dites de motricité de l'école.

## Fermeture des classes et contact-tracing

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

### Modalités pratiques pour l'école maternelle Saint Exupéry de Chauray

Tout cas positif au Covid19 doit impérativement être signalé au plus vite à la direction de l'école. En cas de fermeture d'une classe, les familles seront prévenues par mail.

## L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

### L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. (...)

### Le port du masque

Lorsqu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

## Pour les personnels

- **niveau 1 / niveau vert** et **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.
- **niveau 3 / niveau orange** et **niveau 4 / niveau rouge** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;

(...)

## Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit, indépendamment du niveau de mesures applicable. (...)

### **Modalités pratiques pour l'école maternelle Saint Exupéry de Chauray**

- Lavage des mains : les dispositions seront strictement appliquées. Pour information, les élèves ont à leur disposition des distributeurs de savon en mousse, non agressif pour les mains ainsi que des essuie-mains à usage unique en papier. Dans le cas où une classe ne pourrait organiser le lavage des mains avant la sortie le soir, les familles en seraient informées.

- Aération et ventilation : Les dispositions seront mises en œuvre.

- Port du masque : Pas de masque pour les enfants de maternelle – Les règles de port du masque édictées pour les personnels de l'école s'appliquent également à tous les autres usagers (parents, représentants, visiteurs...).

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2021, le port du masque est obligatoire aux abords de l'école et donc dans les cours extérieures menant aux classes. Arrêté préfectoral consultable à l'adresse

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/content/download/40576/305207/file/AP%2030%20juil%202021port%20masque%2079.pdf>

## La limitation du brassage des élèves

Dès le niveau "vert", la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

- **niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire.
- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). (...)
- **niveau 3 / niveau orange** et **niveau 4 / niveau rouge** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). (...)

### **Modalités pratiques pour l'école maternelle Saint Exupéry de Chauray**

Pendant le temps de repos, les groupes classes seront séparés les uns des autres quel que soit le niveau. Lors des récréations, les classes seront séparées uniquement aux niveaux 2, 3 et 4.

**Accueil des élèves le matin et départ le soir** : Afin d'éviter le brassage de l'ensemble des parents et des élèves, et quel que soit le niveau, les familles sont invitées à accompagner leur enfant jusqu'à la porte de sa classe selon les itinéraires détaillés ci-dessous :

- Classe 1 (Mme Savin) : Entrée par le portillon donnant accès au bâtiment annexe et accueil par la porte extérieure de la classe (juste avant la tonnelle rouge).
- Classes 2 (Mme Trédan), 3 (Mme Brellier), 6 (Mme Batonnier), 7 (Mme Rousseau) et 8 (Mme Lepoivre) : Entrée par le portillon situé au 71 rue Victor (parking salle des fêtes) et accueil direct par la porte de chaque classe donnant sur l'extérieur.
- Classes 4 (Mme Régerat) et 5 (Mme Bouhier) : Entrée directe dans les classes après contour du bâtiment.
- Classe 9 (M. Michelet) : Entrée par le portillon donnant accès au bâtiment annexe et accueil par la porte extérieure de la classe située sous la tonnelle rouge.

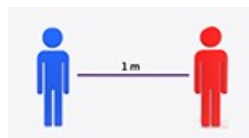
Concernant les fratries, des aménagements seront recherchés afin de faciliter les arrivées et départs. Chaque famille concernée doit entrer en contact avec le directeur.

### **Entrée des parents dans les classes :**

Pour les élèves de MS et de GS, les parents auront la possibilité d'accompagner leur enfant jusque dans la classe uniquement le premier jour. Dès le deuxième jour, l'accueil se fera à la porte et ce quel que soit le niveau de protocole. Le port du masque et l'application des gestes barrières seront de rigueur.

Pour les élèves de PS, les parents auront la possibilité d'accompagner leur enfant jusque dans la classe durant 2 jours. Ensuite, l'accueil se fera à la porte. Le port du masque et l'application des gestes barrières seront de rigueur.

## **Les règles de distanciation physique**



À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs. (...)

### **Modalités pratiques pour l'école maternelle Saint Exupéry de Chauray**

La distanciation physique s'applique à tous les adultes donc aux parents.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité territoriale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;

- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

#### **Modalités pratiques pour l'école maternelle Saint Exupéry de Chauray**

Dès le début de la crise sanitaire, la ville de Chauray a renforcé toutes les mesures de nettoyage et de désinfection des locaux en partenariat avec les personnels qui assurent de manière quotidienne voire pluri quotidienne le nettoyage et la désinfection des sols, tables, éléments fréquemment touchés (rampes, poignées de portes...).

## **La restauration scolaire**

(...)

Les mesures spécifiques aux différents niveaux sont les suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves.
- **niveau 2 / niveau jaune** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré. Il est recommandé d'organiser un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau).
- **niveau 3 / niveau orange** et **niveau 4 / niveau rouge** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. Un service individuel est mis en place (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau), les offres alimentaires en vrac sont proscrites.

(...)

#### **Modalités pratiques pour l'école maternelle Saint Exupéry de Chauray**

Chaque classe dispose d'un espace dédié au sein d'un des trois restaurants scolaires de l'établissement. Les effectifs permettent d'espacer de 2 mètres les classes au sein d'un même restaurant. Les tables sont toujours constituées des mêmes élèves.

## **La formation, l'information et la communication**

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école ou établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

(...)